

Règlements du concours d'art des Signes vitaux

- **Ce concours d'art en ligne concerne les peintures, les œuvres numériques, les techniques mixtes et les sculptures.**
En raison du statut ambigu des droits d'auteur de l'art généré par l'intelligence artificielle (I.A.) (DALL-E, Stable Diffusion, etc.), nous ne vous permettons pas de présenter des œuvres d'art générées par l'I.A.
- **Les œuvres d'art peuvent être créées au moyen de supports physiques ou numériques.**
(Assurez-vous simplement qu'il s'agit d'une œuvre originale. Nous acceptons les œuvres créées par une tablette iPad, les techniques mixtes et la photographie améliorée. Toute forme d'art considérée comme originale par le créateur est la bienvenue.)
- **L'inscription est gratuite.**
- **Les artistes de moins de 18 ans devront obtenir le consentement signé d'un parent ou tuteur.**
- **Vous pouvez présenter jusqu'à deux œuvres d'art.**
- **TOUS les gagnants seront affichés sur notre site Web le 1^{er} novembre 2024.**
- **Il n'y a pas de restriction de taille.**
- **La taille de l'image doit être de 8,5 x 11 pouces (2550 x 3300 pixels) et téléchargée en format JPEG (.jpeg).** (Nous suggérons un minimum de 300 ppp.)
- **Votre œuvre doit être votre propre concept original et ne pas être une copie du matériel protégé par le droit d'auteur de quiconque.**
- **Vous ne pouvez soumettre que vos propres œuvres que vous avez créées vous-même**
- **Les œuvres d'art peuvent être soumises jusqu'à minuit le 30 septembre 2024.**
(Aucune œuvre d'art ne sera acceptée après la date limite.)
- **Toutes les soumissions doivent être faites par courriel**
vital.signs@temiskamingfoundation.ca.
- **L'image doit capturer uniquement de l'œuvre d'art. Les dimensions rognées de l'œuvre d'art, l'arrière-plan, les tapis et les cadres ne doivent pas figurer dans l'image finale soumise.**
- **En participant à ce concours d'art, vous nous accordez une licence perpétuelle non exclusive pour reproduire des images de votre œuvre d'art** (y compris, mais sans s'y limiter, nos sites Web, nos publications, nos bulletins d'information, nos comptes de médias sociaux et ceux de nos partenaires promotionnels... avec des sources de crédit et des liens vers vous, bien entendu).
- **En participant au concours, vous acceptez de respecter tous les règlements.**

Concours d'art des Signes vitaux 2024 – Formulaire de consentement du parent ou tuteur

Je _____ confirme être le
parent ou le tuteur légal de _____.

Par la présente, je consens à ce que l'enfant susmentionné participe au concours d'art des Signes vitaux 2024. J'ai fourni les coordonnées ci-dessous et je comprends qu'en participant au concours d'art, j'accorde une licence perpétuelle non exclusive pour reproduire des images de leur œuvre (y compris, mais sans s'y limiter, nos sites Web, nos publications, nos bulletins d'information, nos comptes de médias sociaux et ceux de nos partenaires promotionnels).

Nom (*en lettres moulées*) _____

Signature _____

Coordonnées

Nom de l'enfant _____

Courriel _____

Numéro de téléphone _____